Rapport annuel de gestion 2009-2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643 7447
(sans frais) : 1 800 463 4732
Télécopieur : 418 643 9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

En vue d'alléger le texte, le genre masculin désigne
aussi bien les femmes que les hommes quand le contexte s'y prête.

Dépôt légal — 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599
ISBN 978-2-550-58669-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-58670-8 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Line Beauchamp
Québec, juin 2010

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2010

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2009-2010. Le rapport rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques, lesquelles ciblent trois grands enjeux : une contribution significative au développement durable du Québec, des services adaptés aux besoins de la clientèle et une gestion optimale des ressources. Il dresse également un bilan de nos engagements vis-à-vis la Déclaration de services aux citoyens, des ressources utilisées ainsi que des applications des exigences législatives et gouvernementales.

La prise en considération des principes de *la Loi sur le développement durable* à l'intérieur de nos activités administratives nous conduit vers une gestion encore plus efficiente des ressources disponibles. Non seulement la prise en compte de ces principes est une pratique établie dans l'analyse des projets qui sont soumis aux commissions d'enquête, mais nous sommes en effet en voie de mettre en application, sur le plan de l'administration de l'organisme, de nouvelles règles de gestion pour intégrer ces principes dans nos activités au quotidien.

Par ailleurs, dans un souci d'assurer la meilleure gouvernance possible et après avoir mené à terme une réflexion en profondeur sur l'éthique, le personnel du BAPE a adopté au cours du présent exercice une Déclaration de valeurs éthiques basée sur le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Avant que ne soit officiellement constituée une commission d'enquête, les membres susceptibles d'y être désignés ont formellement souscrit à ces valeurs et au Code de déontologie, au même titre qu'ils ont produit les autres déclarations leur permettant d'exercer leur compétence.

Enfin, dans l'optique d'améliorer son offre de services et de les adapter aux besoins de sa clientèle, le BAPE a poursuivi sa révision des processus liés à l'exécution de ses mandats. Cette révision a permis de dégager de nouvelles solutions pour un meilleur service au public et une utilisation optimisée des ressources. Le recours à la démarche de facilitation fait partie de ces solutions et cette approche a de nouveau été concluante en 2009-2010. Pour la même période, l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications a également été profitable, ayant permis une meilleure participation des citoyens aux séances publiques.

Le président,

Pierre Renaud

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la déclaration de services aux citoyens et les orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats y afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2010.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2010

Le secrétaire et directeur général
de l'administration et des communications,

René Beaudet
Québec, juin 2010

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de la vérification interne,

Lynda Roy, CA
Québec, juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement **1**

1.1 La constitution 2
1.2 La mission 2
1.3 Les valeurs éthiques 2
1.4 La composition 2
1.5 L'organisation administrative 3
1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4
1.7 Les mandats sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4
1.8 Les mandats d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 7
1.9 Les mandats en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* 7

CHAPITRE 2
Les résultats atteints **9**

2.1 Au regard de la planification stratégique 10
2.2 Au regard de la déclaration de services aux citoyens 20

CHAPITRE 3
Les ressources **25**

3.1 Les ressources humaines 26
3.2 Les ressources financières 27
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 29
3.4 Les services partagés 30

CHAPITRE 4
Les exigences législatives et gouvernementales **31**

4.1 L'éthique et les règles déontologiques 32
4.2 L'accès à l'information 32
4.3 La protection des renseignements personnels 33
4.4 La politique linguistique 33
4.5 L'embauche et la représentativité 33
4.6 Les recommandations de la Commission de l'administration publique 35
4.7 Les recommandations de la Commission des transports et de l'environnement 35

CHAPITRE 5
Le développement durable **37**

CHAPITRE 6
Perspectives 2010-2011 **43**

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE 46

B – Les membres à temps partiel nommés par décret 46

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation du dossier par le public 48

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 49

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE 51

B – Les autres publications 51

ANNEXE IV

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 53

ANNEXE V

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 57

ANNEXE VI

A – Liste des conférences présentées par le personnel du BAPE 60

B – Autres activités auxquelles a participé le personnel du BAPE 61

ANNEXE VII

Les lois, règlements et procédures encadrant l'exercice des mandats confiés au BAPE 62

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2010 3

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5

Figure 3 Répartition des dépenses réelles par catégories et investissement en immobilisation 28

Tableau 1 Nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés 19

Tableau 2 Répartition du personnel 26

Tableau 3 Répartition des coûts de formation en 2009-2010 26

Tableau 4 Budget et dépenses réelles 27

Tableau 5 Utilisation des ressources financières par activité, en fonction du coût de revient 29

Tableau 6 Répartition du personnel embauché en 2009-2010, selon le statut d'emploi 34

Tableau 7 Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier 34

Tableau 8 Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2010 34

CHAPITRE 1
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 LA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet et ainsi tendre vers une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Le BAPE est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de qui il reçoit ses mandats.

1.2 LA MISSION

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

1.3 LES VALEURS ÉTHIQUES

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Les valeurs du BAPE sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance, lesquelles complètent et adaptent celles de l'administration publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

1.4 LA COMPOSITION

Le BAPE était composé au 31 mars 2010 de sept membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.5 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres qui dirigent les commissions d'enquête assurent également la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

La conseillère juridique guide le président et les membres quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable du Secrétariat du BAPE ainsi que des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions, et également de l'équipe qui assure la coordination des commissions d'enquête.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2010

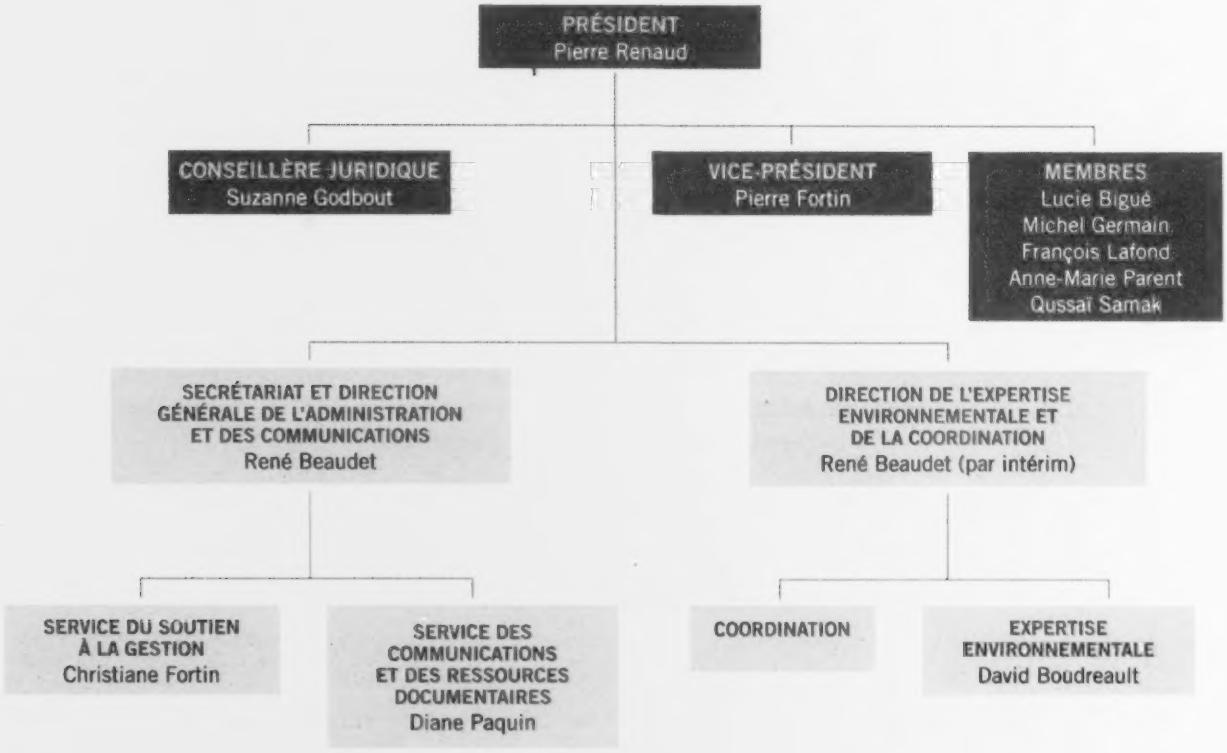

1.6 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête, une enquête avec audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 6.3 ou 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de tenir une consultation publique sur un projet d'aire protégée en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel,* le président du BAPE constitue une commission d'enquête et en désigne le président. Ce dernier est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires choisis pour leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis. De plus, la commission est appuyée par une équipe multidisciplinaire.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient de plusieurs pouvoirs dont celui d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Toutefois, l'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.7 LES MANDATS SUR LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le plus grand nombre des mandats confiés au BAPE s'inscrivent dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le nombre et le type de mandats varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r. 9).

1.7.1 LA PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre rend publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation du dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce mandat de nature administrative, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement intéressée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

FIGURE 2 LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

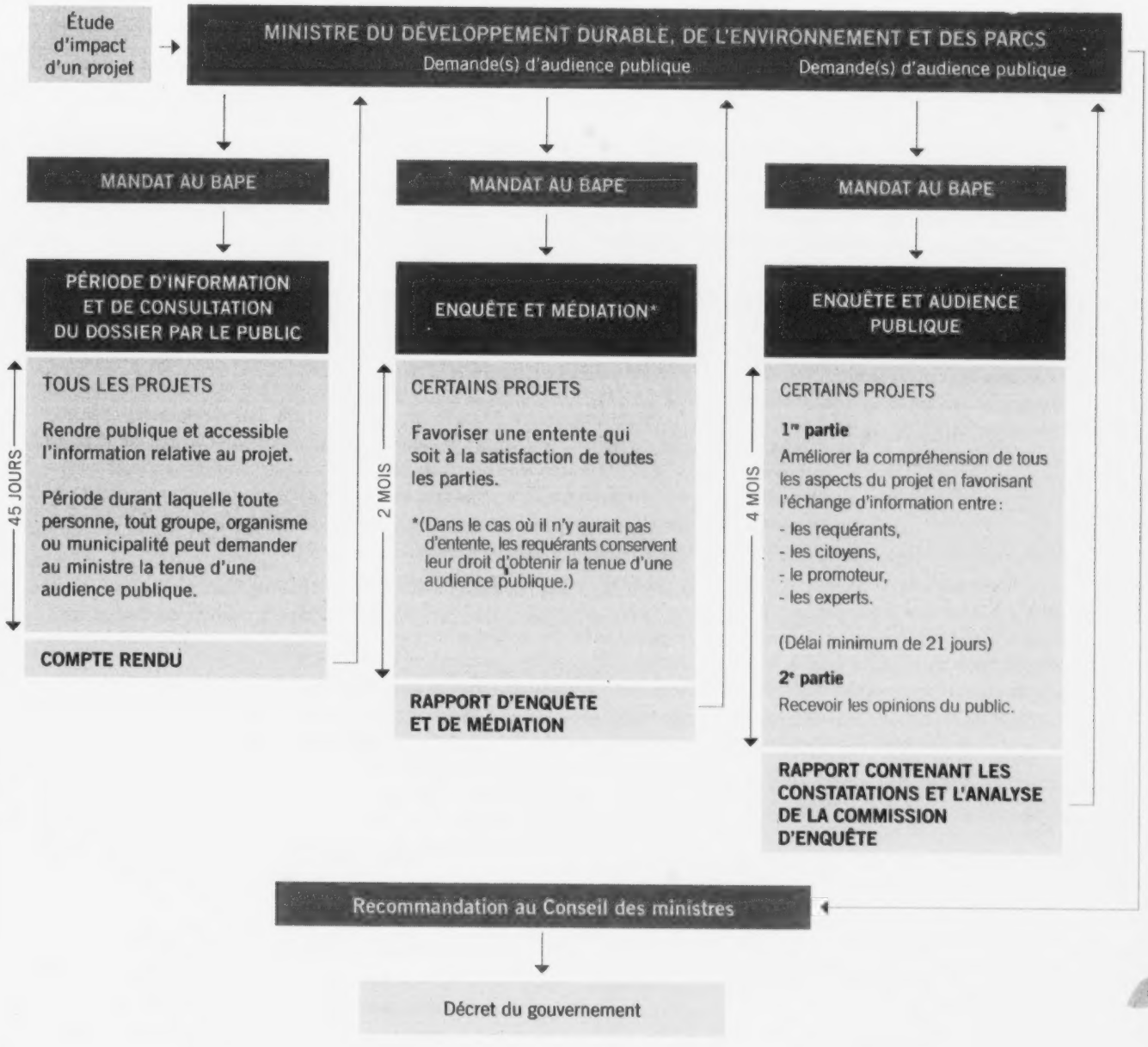

LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE.

C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1.7.2 L'ENQUÊTE ET L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre mandate le président du BAPE de tenir une enquête et une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (Q-2, r. 19).

La première partie de l'audience publique

Consacrée à compléter l'information déjà fournie au dossier, la première partie de l'audience publique s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont également convoqués des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission et du public. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les transcriptions des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience publique

La deuxième partie de l'audience publique permet à toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, présenter leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois l'audience publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE transmet le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui le rend public dans les 60 jours suivants.

À la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres. Il appartient au gouvernement d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.8 LES MANDATS D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les mandats de cette catégorie ont pour but d'éclairer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le gouvernement dans l'élaboration de politiques ou d'orientations par rapport à une question environnementale ou dans une situation particulière.

1.8.1 L'ENQUÊTE AVEC OU SANS AUDIENCE PUBLIQUE

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confie au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Dans le cas où le ministre le requiert, le BAPE doit tenir une audience publique, conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la Loi, ce qui permet d'avoir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou de plusieurs membres du BAPE, laquelle produit un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.8.2 L'ENQUÊTE ET LA MÉDIATION

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confie au BAPE un mandat d'enquête et de médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur d'un projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente. À cet égard, le BAPE s'est donné depuis plusieurs années des *Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement* favorisant la conclusion d'une entente à l'amiable.

La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport. Dans le délai déterminé au mandat, le président du BAPE transmet le rapport au ministre. Il appartient au ministre de décider du suivi à donner au dossier. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.9 LES MANDATS EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel,* dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que ne soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve à titre de réserve aquatique, de réserve de biodiversité ou de paysage humanisé projeté.

CHAPITRE 2
LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable* déposé à l'Assemblée nationale en septembre 2009, ainsi que des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. De manière à établir une comparaison et lorsque cela est possible, les résultats sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents, lesquels sont en lien avec le Plan stratégique 2005-2008.

2.1 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Plan stratégique 2008-2013 définit trois enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'appuie pour remplir sa mission. Le premier vise à apporter une contribution significative au développement durable du Québec, le deuxième à maintenir des services adaptés aux besoins de la clientèle et le troisième, à favoriser une gestion optimale des ressources.

2.1.1 PREMIER ENJEU — UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ORIENTATION — DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU BAPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — L'ACCÈS AU SAVOIR

OBJECTIF 1

Acquérir des connaissances stratégiques à l'égard du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation		
3 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – *Home*, un documentaire sur la planète Terre, sa beauté et sa fragilité ; – les grands arrêts en matière d'évaluation environnementale ; – la présentation des activités du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques.	7 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – l'acceptation sociale et les perceptions ; – l'acceptabilité sociale ; – la norme ISO 26000 et la responsabilité sociétale ; – le processus d'évaluation environnementale au Bénin ; – le bruit environnemental ; – la présentation du livre *Le développement soutenable : évaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud* ; – la qualité de l'air[1].	5 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel : – l'éthique en environnement ; – le principe de précaution ; – la genèse du développement durable ; – la biodiversité, les milieux humides et la capacité de support ; – les impacts psychosociaux relatifs à l'implantation des projets.

1. Correction au montage graphique de 2008-2009.

Taux de participation du personnel concerné

Le taux de participation du personnel concerné aux activités de sensibilisation et de formation a été de 88 % en 2009-2010. Ce nouvel indicateur, introduit par le Plan stratégique 2008-2013, remplace celui qui représentait les résultats en fonction du pourcentage de jours-personnes consacrés à la formation.

2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre de diffusions d'information à l'ensemble du personnel		
17 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.	18 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.

Taux d'appropriation par le personnel

La mesure du taux d'appropriation des connaissances à l'égard du concept de développement durable sera réalisée au plus tard en mars 2011. Cet exercice sera accompli sous la forme d'un sondage mis au point par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il s'adressera à l'ensemble de l'administration publique.

OBJECTIF 2
Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses décisions et de ses actions

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Application d'une démarche systématique d'analyse dans les travaux de commission

En avril 2008, une démarche systématique d'analyse applicable à chaque mandat d'enquête et d'audience publique a été adoptée pour guider la préparation et l'analyse des travaux des commissions d'enquête. Cette démarche prévoit des outils de planification ainsi que des règles de gestion, lesquels sont utilisés par les commissions d'enquête dans la réalisation des mandats.

Par ailleurs, à l'occasion des activités d'accueil et de formation des nouveaux membres et analystes, l'ensemble de la documentation concernant la démarche d'analyse est présenté afin d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances à l'égard des outils de travail en soutien aux travaux des commissions d'enquête. Cette démarche est mise à jour par le Service de l'expertise environnementale.

Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte les principes de développement durable

Au cours de l'exercice 2009-2010, un second outil de prise en compte des principes de développement durable a été élaboré. Il vise à prendre en considération, dans les activités internes du BAPE, les seize principes inscrits dans la *Loi sur le développement durable* et devrait être complété au cours de l'année 2010-2011. Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, avait été conçu en 2008.

Taux d'utilisation (100 %) des outils développés

Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE* est utilisé par la totalité des commissions d'enquête du BAPE depuis 2008-2009.

AXE D'INTERVENTION — LE PARTENARIAT ET LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 3
Partager l'expertise du BAPE avec d'autres institutions ou organismes québécois

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Trois projets d'échange réalisés avec des partenaires québécois

Le BAPE, dans l'objectif de partager son expertise avec d'autres institutions ou organismes québécois, est allé au-delà de l'indicateur qu'il s'était fixé, quatre projets d'échange ayant été réalisés avec des partenaires québécois.

Partage de l'expertise sur les outils de prise en compte des principes de développement durable

Le BAPE a été invité par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à présenter son expertise relative à la prise en compte des principes de développement durable. Cette rencontre d'information et d'échange a réuni au-delà

de 80 représentants de différents ministères et organismes de la fonction publique québécoise. À la suite de cet événement, l'outil développé et présenté par le BAPE a été transmis à dix organismes qui en avaient fait la demande.

Participation au Comité interministériel sur le développement durable

Le BAPE siège au Comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination. Le Comité participe notamment à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la *Loi sur le développement durable*.

Participation au Comité de développement durable du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le BAPE participe au Comité de développement durable qui a pour rôle de conseiller le sous-ministre quant à la mise en œuvre des objectifs, des actions et des indicateurs contenus dans le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que sur toute question en matière de développement durable.

Participation au Comité consultatif sur la responsabilité sociétale

Le président du BAPE siège au comité miroir canadien qui participe à l'élaboration du projet de norme internationale ISO 26000. Les travaux de ce comité composé de près de 35 membres, dont 6 du Québec, sont coordonnés par le Conseil canadien des normes. Le projet de norme internationale ISO 26000 consiste à établir des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et de ses activités ainsi qu'à en rendre compte.

OBJECTIF 4
Développer des échanges avec des organismes à l'étranger

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Apporter une contribution significative au développement durable du Québec constitue l'un des enjeux fondamentaux du BAPE depuis nombre d'années. Les résultats obtenus en 2009-2010 dans la poursuite de l'objectif « Développer des échanges avec des organismes à l'étranger » du Plan stratégique 2008-2013 sont donc présentés en regard de ceux obtenus en 2008-2009 et en 2007-2008 en lien avec l'objectif « Partager l'expertise du BAPE avec des institutions et organismes de l'extérieur du Québec » du Plan stratégique 2005-2008.

2009-2010	2008-2009	2007-2008
Trois projets de coopération réalisés avec des pays de la francophonie	**Nombre et type de délégation étrangère reçue**	
– Cinq ententes de partage d'information et d'expertise, dont chacune a fait l'objet d'une signature à titre de *Déclaration commune*, ont été conclues avec un ministère et quatre organisations de l'Afrique francophone : • le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie du Burkina Faso ; • l'Association burkinabè des commissaires enquêteurs (Burkina Faso) ; • l'Organisation pour la défense de l'environnement au Burundi ; • l'Aire marine protégée de Joal-Fadiouth (Sénégal) ; • l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Guinée, Mauritanie, Mali et Sénégal). Ces ententes sont les résultats de la participation du BAPE à la conférence internationale Dakar 2009 *La participation publique en environnement : vers un développement durable par une gouvernance démocratique.* – Participation à un séminaire à l'intention de membres de la Commission « Coopération et développement » de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Lomé au Togo. – Pourparlers sur les bases de la coopération avec les présidents de la Commission nationale du débat public et de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs, organismes établis en France.	Une délégation de l'Institut national d'administration publique de la Roumanie a effectué une mission au Québec au cours de laquelle le BAPE a présenté son organisation, le cadre qui le régit, le mode de fonctionnement de ses commissions d'enquête et son processus de participation publique. Le secrétaire à l'information et à la communication de l'Association béninoise des professionnels en évaluation environnementale a fait un stage de deux mois au BAPE, dont l'objectif était d'améliorer l'efficacité de la participation publique au Bénin.	Une délégation du Haut-Commissariat de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal a effectué une mission au Québec afin, notamment, de mieux connaître le cadre qui régit le BAPE de même que ses processus de consultation publique. Une délégation de l'Agence béninoise de l'environnement a également été reçue.
	Nombre et type d'activités avec l'extérieur	
	Le BAPE a participé aux cinq événements suivants : – à Québec, comme président du jury de sélection du Prix de l'APC 2008 décerné pour la gestion innovatrice en environnement, à l'occasion de l'événement *Reconnaissance de l'innovation et l'établissement des leaders dans l'administration publique du Canada ;* – à Québec, participation à la 12e école d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE) ; – à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard, participation à la conférence et assemblée générale 2008 de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique ; – à Montréal, participation à la table ronde sur la compétence en matière de justice participative organisée par le Barreau de Montréal ; – à Dakar au Sénégal, participation à la conférence internationale Dakar 2009 *La participation publique en environnement : vers un développement durable par une gouvernance démocratique,* organisée conjointement par le BAPE et le Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise (CVIEPQ).	Le BAPE a participé aux cinq événements suivants : – à Washington, rencontre avec des représentants de la Banque mondiale concernant la coopération internationale en matière de consultation publique sur l'environnement ; – à Toronto, participation au forum « Sustainable TransForum » organisé conjointement par les ministères de l'Environnement et des Transports de l'Ontario ; – à Santander en Espagne, participation au 3e Atelier sur l'eau de la Fondation Marcelio Botín ; – à Genève, participation au colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale et de ses partenaires ayant pour thème « Évaluation environnementale et transports » ; – à Ottawa, rencontre avec des représentants séniors de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à la suite de la rencontre tenue à Washington avec des représentants de la Banque mondiale.

Dans les mois qui ont suivi la conférence internationale de Dakar tenue en mars 2009, le BAPE a conclu des ententes dont chacune a fait l'objet d'une signature à titre de *Déclaration commune* avec un ministère et quatre organisations de l'Afrique francophone. Les objectifs de ces déclarations sont, dans un premier temps, d'échanger de l'information sur les mécanismes de participation publique respectifs et, dans un deuxième temps, de développer un projet de collaboration avec chaque organisation signataire en fonction de leurs objectifs et attentes. Lorsque ce projet sera bien défini, il a été convenu que le BAPE et l'organisme feront les démarches nécessaires auprès des bailleurs de fonds nationaux et internationaux pour rechercher le financement nécessaire, attendu que le BAPE ne dispose pas d'un tel financement.

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont invité le BAPE à participer en décembre 2009 à un séminaire de sensibilisation à l'intention de membres de la Commission « Coopération et Développement » de l'APF à Lomé au Togo. Le séminaire avait pour objectif de renforcer les capacités des parlementaires à relever les défis relatifs au développement des législations nationales et au contrôle de l'action des gouvernements en plus de susciter une implication de leur part dans la gestion des questions de développement durable. Les échanges ont porté sur les enjeux environnementaux internationaux et les processus en cours dans le cadre des conventions internationales ainsi que sur les outils de gestion durable des ressources naturelles et la démarche de leur intégration dans l'analyse des politiques publiques. L'organisation du BAPE a été présentée de même que sa mission, le contexte et le cadre dans lesquels il intervient de même que ses actions en matière de développement durable.

Par ailleurs, des pourparlers avec deux organismes français ayant pour mission d'informer et de consulter la population ont porté sur les bases d'une coopération dont les objectifs sont de favoriser la participation du public aux processus de décision et d'améliorer l'accessibilité ainsi que la qualité de l'information fournie au public.

2.1.2 DEUXIÈME ENJEU — DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 1 — OPTIMISER ET PARTAGER LE SAVOIR-FAIRE DU BAPE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AXE D'INTERVENTION — L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIF 1
Adapter nos processus à la diversité des mandats confiés

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Nombre de processus révisés dans les différents mandats

Le processus de constitution d'une commission d'enquête a été revu de manière à intégrer les valeurs éthiques et les règles du Code de déontologie que le BAPE a développées au cours du dernier exercice. Ainsi, les membres produisent différentes déclarations qui confirment leur engagement éthique. De plus, au moment de la première séance de travail de la commission, la conseillère juridique remet à chaque membre de l'équipe un formulaire soulignant l'importance de respecter ces règles dans le cadre de leurs fonctions.

De plus, le BAPE a produit depuis plusieurs années des guides d'activités opérationnelles pour réaliser les mandats d'enquête et d'audience publique, d'enquête et de médiation, ainsi que d'information et de consultation du dossier par le public. Ces documents présentent les lignes directrices visant à assurer une meilleure cohérence dans les processus et la pérennité de la mémoire organisationnelle. Ces guides constituent en outre des outils de formation pour tout le personnel et sont mis à jour régulièrement à l'occasion de la révision des processus de travail. À cet égard, une révision des processus mis en place dans le cadre des mandats d'enquête et de médiation a été réalisée cette année.

Par ailleurs, la conception d'un guide décrivant le cadre dans lequel s'inscrit la facilitation a été amorcée et sera complétée en 2010-2011. Il est pertinent de rappeler que la facilitation est une démarche qui consiste à consacrer une période particulière de discussion, au cours de la première partie d'une audience publique, entre les participants, le promoteur et les personnes-ressources, afin d'échanger sur des pistes de bonification et de solution. En 2009-2010, une telle démarche a été poursuivie dans le cadre d'un projet pilote lors du mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville par le ministère des Transports. En 2008-2009, un premier projet pilote s'était déroulé au cours des travaux de la commission d'enquête chargée d'analyser les projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne-Sèche.

OBJECTIF 2
Étudier les mécanismes d'harmonisation possibles avec les organismes qui doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Nombre de rencontres exploratoires

Lors de l'élaboration du Plan stratégique 2008-2013, des rencontres d'échange ont eu lieu entre le BAPE et la Régie de l'énergie de même qu'avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ces rencontres visaient à explorer les mécanismes d'harmonisation possibles lorsque le BAPE et ces deux organismes doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets. Au terme de ces rencontres, on a reconnu qu'une harmonisation n'était pas envisageable, chaque organisation ayant un cadre d'intervention bien distinct. Le BAPE est en effet un organisme gouvernemental consultatif alors que la Régie de l'énergie est un organisme de régulation et la CPTAQ, un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles.

Nombre d'ententes conclues

Aucune entente n'a été conclue.

AXE D'INTERVENTION — LA FONCTION DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJECTIF 3
Procéder à la révision et à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Code d'éthique et de déontologie actualisé et utilisé au cours de toutes les commissions d'enquête

Le respect des principes éthiques et des règles déontologiques par les membres est primordial pour maintenir la confiance des participants et celle des citoyens dans les consultations publiques que tiennent les commissions d'enquête et dans la fiabilité des rapports que le BAPE présente au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces principes et règles guident leurs actes et leurs comportements.

Au début de l'année 2009, le personnel a entrepris une démarche de réflexion sur la mission du BAPE et sur les valeurs devant soutenir ses actions. Les valeurs de respect, d'impartialité, de vigilance et d'équité ont été adoptées en septembre 2009 et sont maintenant inscrites dans la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, reproduite à l'annexe V.

À la suite de cet exercice, les membres ont révisé le code d'éthique et de déontologie qu'ils s'étaient donné en 1992. Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* a été adopté par les membres en septembre 2009. Il est reproduit à l'annexe IV. Les membres s'engagent à s'y conformer dès leur entrée en fonction, comme c'est également le cas à l'égard de la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.* Au début de chaque année civile, ils déclarent leurs intérêts financiers dans la *Déclaration annuelle des membres indiquant la nature des intérêts financiers.* Avant d'être désignés membres d'une commission d'enquête, ils signent la *Déclaration d'absence de conflit d'intérêt,* une déclaration solennelle. Dès leur désignation, ils signent la *Déclaration d'engagement éthique et déontologique* relative à leurs devoirs en ce qui a trait aux règles déontologiques. Les engagements éthiques et déontologiques s'appliquent à tout le personnel participant aux travaux des commissions d'enquête.

OBJECTIF 4
Consolider la fonction de commissaire-enquêteur

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Programme de formation continue mis en place

Un programme de formation a été élaboré pour tous les nouveaux membres à plein temps ou à temps partiel. Avant d'être assigné à une commission d'enquête, le nouveau membre reçoit de la conseillère juridique une formation sur les responsabilités et devoirs des commissions d'enquête ainsi que sur le rôle de commissaire-enquêteur. Cette formation est soutenue par un guide qui est révisé périodiquement.

Au cours de l'exercice 2009-2010, les activités de formation continue auxquelles ont participé les membres ont porté sur la gouvernance, le droit de l'environnement, le cadre juridique dans lequel les commissaires-enquêteurs exercent leurs fonctions, l'évaluation environnementale, le développement énergétique, l'aménagement du territoire, les transports, ainsi que les aspects de communication liés à la conduite d'audience publique.

ORIENTATION 2 — FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX SÉANCES PUBLIQUES

AXE D'INTERVENTION — LA PARTICIPATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1
Favoriser la diffusion des séances publiques auprès des citoyens en élargissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications

Les résultats en rapport avec l'objectif du Plan stratégique 2008-2013 sont présentés, à titre comparatif, avec ceux obtenus en 2008-2009 et 2007-2008 quant à l'objectif « Accroître le nombre de services électroniques en ligne » du Plan stratégique 2005-2008.

2009-2010	2008-2009	2007-2008
Projets pilotes réalisés utilisant les nouvelles technologies	**Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation**	
2 projets pilotes de diffusion en direct en mode vidéo sur le Web ont été réalisés en 2009-2010 – le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnears's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf (*5 séances en 1re partie où seule la diffusion en mode audio était disponible, 65 usagers; 5 séances en 2e partie en modes vidéo et audio, 104 usagers de la diffusion vidéo et 32 usagers de la diffusion audio*); – le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable (*12 séances en modes vidéo et audio, 564 usagers de la diffusion vidéo et 126 usagers de la diffusion audio*). Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web Une séance d'information portant sur un projet : – le projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine (*une séance en mode audio, 20 usagers*). 25 séances d'audience publique portant sur 4 projets : – le projet minier aurifère Canadian Malartic (*2e partie uniquement : 5 séances en mode audio, 223 usagers*); – le projet de restauration du lac des Trois Lacs dans la MRC d'Arthabaska et des Sources (*4 séances en mode audio, 34 usagers*); – le projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount (*15 séances en mode audio, 272 usagers*); – le projet de parc éolien de New Richmond (*1re partie uniquement : une séance en mode audio, 17 usagers*). Nombre de séances publiques 48 des 80 séances publiques tenues en 2009-2010 ont été webdiffusées (60 %).	Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web 2 séances d'information portant sur 2 projets : – le projet minier aurifère Canadian Malartic (*une séance, 40 usagers*); – le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine (*une séance, aucun usager en raison de difficultés techniques*). 28 séances d'audience publique portant sur 4 projets : – le projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais (*3 séances, 36 usagers*); – le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine (*16 séances, 386 usagers*); – le projet de Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny (*5 séances, 47 usagers*); – le projet minier aurifère Canadian Malartic (première partie uniquement : *4 séances, 258 usagers*)[1]. Nombre de séances publiques 30 des 73 séances publiques tenues en 2008-2009 ont été webdiffusées (41 %).	Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web 21 séances d'audience publique portant sur 2 projets : – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est (*9 séances, 87 usagers*); – le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) (*12 séances, 203 usagers*). Projet pilote de cyberconsultation 2 séances d'audience publique portant sur un projet : – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est : participation en direct par vidéoconférence à deux séances tenues à Princeville à partir d'une salle située à Lévis. Nombre de séances publiques 23 des 80 séances publiques tenues en 2007-2008 ont été webdiffusées (29 %).

1. Les cinq séances de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet se sont déroulées au cours de l'exercice 2009-2010.

Dans l'objectif de favoriser une meilleure participation des citoyens aux séances publiques, le BAPE utilise de plus en plus les technologies de l'information et des communications. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web et de recueillir des questions en ligne est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude (envergure, projet linéaire, intérêt à l'extérieur de la localité) et de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise. Le taux de diffusion des séances en direct en mode audio sur le Web a continué à progresser pour passer de 41 % à 60 % au cours de l'exercice 2009-2010. Par ailleurs, le BAPE a entrepris l'expérimentation de la diffusion en mode vidéo sur le Web. Bien que l'expérimentation ne concerne que deux projets, l'achalandage observé pour la diffusion en mode vidéo comparativement au mode audio démontre que cette technologie permet de joindre un plus grand nombre de citoyens. Le BAPE compte donc poursuivre dans cette voie.

OBJECTIF 2

Maintenir une satisfaction élevée des citoyens participant aux séances publiques

Le BAPE s'est donné pour objectif d'obtenir un pourcentage de 80 % et plus quant au niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de ses services. Au cours de l'exercice 2009-2010, l'objectif a été atteint, 81 % des participants aux séances publiques s'étant dits satisfaits ou totalement satisfaits à l'égard des services offerts par le BAPE. Les niveaux de satisfaction sont mesurés au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques. Pour la période visée, sur une participation totale de 5 905 personnes, 6 % ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 358 personnes.

2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre de participants aux séances publiques		
5 905 personnes, pour une moyenne de 74 participants par séance.	4 430 personnes, pour une moyenne de 61 participants par séance.	4 600 personnes, pour une moyenne de 58 participants par séance.
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services		
81 %	88 %	85 %
Sondages		
210 questionnaires ont été remplis lors de 18 séances d'information.	152 questionnaires ont été remplis lors de 23 séances d'information.	109 questionnaires ont été remplis lors de 14 séances d'information.
148 questionnaires ont été remplis lors de 62 séances d'audience publique.	116 questionnaires ont été remplis lors de 50 séances d'audience publique.	190 questionnaires ont été remplis lors de 66 séances d'audience publique.

Pour apprécier les taux de satisfaction dans leur juste perspective, il est à considérer que les questionnaires ne se limitent pas à évaluer les niveaux de satisfaction à l'égard des services fournis directement par le personnel, mais cernent également la perception du public à l'égard des projets qui sont soumis à la consultation. Ainsi, parmi les sujets abordés par les questionnaires, la clarté de l'information sur les projets de même que la compréhension des citoyens sur leur portée et leurs impacts sont évalués. Les résultats de ces évaluations font ensuite partie intégrante de l'évaluation globale faite par le BAPE sur ses services. Les projets soumis à la consultation publique sont assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sont, par le fait même, susceptibles de produire des impacts dans les milieux de vie. Il est compréhensible, dans ce contexte, que les préoccupations de citoyens à l'égard d'un projet puissent avoir un effet sur l'évaluation des services de l'organisme consultatif. En ce sens, le BAPE entreprendra au cours de la prochaine année une révision des critères d'évaluation de manière à cerner davantage les services rendus par le personnel.

D'autres aspects des services du BAPE sont évalués au moyen des questionnaires distribués en séances d'information ou en séances d'audience publique. Les résultats sont présentés au point 2.2.

2.1.3 TROISIÈME ENJEU — UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

ORIENTATION —FAVORISER UNE ADÉQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES MANDATS

AXE D'INTERVENTION — LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 1

Planifier le calendrier administratif des mandats en synchronisation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

Afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible, un effort constant est fourni en vue d'optimiser l'adéquation entre les ressources disponibles (humaines et financières) et les mandats à réaliser. À cet égard, une planification rigoureuse du calendrier prévisionnel des mandats est établie à partir, entre autres, de rencontres périodiques de nature administrative avec la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le tableau 1 présente le nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés au cours des trois dernières années financières.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS ET DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS

Types d'activités	2009-2010		2008-2009		2007-2008	
	Mandats reçus	Jours-mandats réalisés	Mandats reçus	Jours-mandats réalisés	Mandats reçus	Jours-mandats réalisés
Période d'information et de consultation du dossier par le public	13	709	20	852	15	685
Enquête et audience publique	9	1 084	10	1 112	8	1 268
Assistance aux MRC	—	—	—	—	4	80
Total	22	1 793	30	1 964	27	2 033

À noter que les mandats reçus renvoient uniquement au présent exercice, alors qu'un certain nombre de jours-mandats réalisés au cours du présent exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent.

OBJECTIF 2

Respecter les budgets des commissions d'enquête

Nouvel objectif du Plan stratégique 2008-2013

À compter de 2009-2010, justifier tout écart de ±5 % des coûts directs réels d'une commission d'enquête versus ceux planifiés

Les suivis budgétaires de dix mandats de commissions d'enquête ont été complétés au cours de l'exercice 2009-2010. De ce nombre, six mandats ont connu une variation supérieure à l'écart fixé. Dans chacun des cas, le président de la commission a commenté les écarts dans son suivi budgétaire final déposé au président du BAPE en les identifiant par type de dépense. Les écarts se retrouvent dans l'estimation du nombre d'heures d'affectation du personnel au mandat, ce nombre étant variable en fonction de l'appréciation de l'envergure du mandat et de l'ampleur de la participation publique. Toutefois, ces écarts n'ont pas occasionné de dépenses supplémentaires. La mise en place de cet indicateur a permis une planification plus fine, un meilleur contrôle et une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières des commissions d'enquête.

Comparaison du coût direct moyen des mandats d'audience de l'exercice financier avec celui des trois dernières années et explication des variations

2009-2010	2008-2009	2007-2008
Coût direct moyen des mandats d'audience[1]		
205 763 $	206 670 $	201 631 $

1. Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

Le coût direct moyen des mandats d'audience pour l'année 2009-2010 est comparable à celui de 2008-2009.

2.2 AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La présente section rend compte des résultats du BAPE au regard des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Les résultats sont regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements, ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en établir la comparaison.

Le BAPE s'est donné pour objectif d'obtenir un pourcentage de 80 % et plus quant au niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de ses services. En 2009-2010, l'objectif a été atteint dans la majorité des cas et les autres résultats ont fait l'objet d'une analyse. Les niveaux de satisfaction sont calculés au moyen de la compilation des 358 questionnaires remplis par 6 % des 5 905 participants à des séances d'information ou d'audience publique. Les résultats doivent par conséquent être interprétés avec les nuances que cela suppose.

Le respect	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Être à l'écoute de vos besoins	83 %	89 %	86 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	90 %	93 %	92 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	70 %	69 %	82 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	85 %	88 %	86 %

La grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard, tant pour ce qui est de l'attitude qui consiste à être à l'écoute de leurs besoins (83 %), de la courtoisie manifestée (90 %), de la considération et de l'équité (70 %) et du maintien d'un climat favorable aux échanges (85 %). L'organisme est cependant attentif au résultat obtenu relativement au troisième point, lequel réfère à l'énoncé du questionnaire selon lequel la conduite des discussions et les interventions des commissions ont permis aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations et de donner leur opinion sur le projet et ses impacts. Cette question figure dans les questionnaires distribués uniquement au cours de la deuxième partie de l'audience publique et 56 personnes y ont répondu. Au cours de l'exercice 2009-2010, toute personne ayant manifesté son intention de déposer ou de présenter un mémoire devant une commission d'enquête en deuxième partie de l'audience publique a eu la possibilité de le faire, selon les règles de procédure qui visent un traitement équitable des participants. Cependant, la diminution des taux de satisfaction obtenus au cours des deux dernières années en regard de cet aspect amène l'organisme à faire une réflexion afin d'obtenir une évaluation plus juste et une meilleure compréhension de ce volet.

L'accessibilité de l'information	2009-2010 – 2008-2009 – 2007-2008
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation par région visée et dans nos centres de consultation de Québec et de Montréal	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences publiques.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles dès le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Au cours du présent exercice, des mesures ont été prises au cours de deux audiences publiques à la demande de personnes handicapées afin qu'elles puissent prendre connaissance des séances à l'aide d'imprimés ou d'enregistrements numériques. Au cours de l'exercice 2008-2009, l'horaire de présentation des mémoires sur le projet Train de l'Est a été aménagé de façon à permettre à un participant de pouvoir utiliser un transport adapté. Aucune demande n'a été faite en 2007-2008.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées, sont privilégiées.

Moyens utilisés pour consulter la documentation sur les projets		
2009-2010	**2008-2009**	**2007-2008**
Pourcentage de consultation au moyen du site Web du BAPE : 50 %	Pourcentage de consultation au moyen du site Web du BAPE : 44 %	Pourcentage de consultation au moyen du site Web du BAPE : 51 %
Pourcentage de consultation en séances publiques : 36 %	Pourcentage de consultation en séances publiques : 34 %	Pourcentage de consultation en séances publiques : 26 %
Pourcentage de consultation dans les centres de consultation : 14 %	Pourcentage de consultation dans les centres de consultation : 22 %	Pourcentage de consultation dans les centres de consultation : 23 %
Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation		
Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 72 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 78 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 2,2 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 71 %
Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis		
Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu en 2009-2010 des séances publiques dans les milieux visés : 18 séances d'information en période d'information et de consultation du dossier par le public ; 62 séances d'audience publique.		

Les sondages révèlent que parmi les moyens mis à leur disposition pour consulter la documentation relative aux projets à l'étude au cours de 2009-2010, 14 % des citoyens l'ont fait dans les centres de consultation, 50 % ont préféré le site Web et 36 % en ont pris connaissance au moment des séances d'information ou d'audience publique. Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographiques et démographiques de la région visée. Ainsi, 72 % des personnes ont répondu être d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés

selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur permettent de consulter facilement la documentation sur le projet. D'après l'analyse des sondages, le faible taux de satisfaction à l'égard de l'accessibilité de certains centres de consultation est attribuable, entre autres, à la localisation des centres ou aux heures d'ouverture qui ne correspondent pas toujours aux horaires des citoyens. Il est observé que les centres de consultation ont été moins utilisés que par les années antérieures malgré que les moyens mis en place en 2008-2009, lesquels avaient contribué à l'augmentation du niveau de satisfaction, aient été utilisés au cours du présent exercice. Face à ce constat, une analyse en profondeur sera effectuée pour répondre aux attentes quant aux moyens utilisés pour consulter la documentation.

La clarté des messages	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la procédure (par le BAPE)	81 %	84 %	80 %
b) sur les projets (par les intervenants externes)	67 %	79 %	67 %
Transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport faisant état des préoccupations et des opinions exprimées par les participants, soit en y consacrant un chapitre particulier, soit en les incluant dans l'analyse des commissions d'enquête.		

Les résultats des sondages démontrent que le taux de satisfaction des citoyens quant à l'information fournie par le BAPE sur la procédure est satisfaisant mais qu'il est plus mitigé en ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes. L'analyse des résultats démontre qu'ils doivent être appréciés en fonction des perceptions à l'égard du projet, les commentaires associés à cette question dans les sondages invoquant notamment la complexité du projet ou l'incertitude quant à la prise en compte des préoccupations. Les résultats concernant la clarté des messages sur les projets proviennent de la compilation de cinq questions pour lesquelles 489 réponses ont été reçues parmi les 5 905 participants aux séances publiques. Par ailleurs, le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relevant pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des promoteurs et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des commissions d'enquête et des participants au cours des séances d'audience publique. À cet égard, des efforts seront consentis afin que l'information livrée par les intervenants externes réponde mieux aux attentes du public.

Le soutien à la participation	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Être disponible	85 %	91 %	87 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	74 %	84 %	84 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE demeure à l'affût de tout moyen qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. Selon les résultats des sondages, 85 % des répondants se sont dits d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé selon lequel le personnel du BAPE s'est montré disponible et 74 % ont considéré que ce soutien a facilité leur participation. À l'égard de ce dernier élément, 130 réponses ont été reçues parmi les 5 905 participants aux séances publiques. Un complément d'information se trouve dans les commentaires associés à cet aspect, lesquels portent notamment sur l'absence de diffusion interactive sur le Web pour les personnes désirant participer à distance pour certains projets. Pour pallier cette difficulté, le BAPE utilise de plus en plus les technologies de l'information et des communications qui facilitent la participation à distance.

L'accueil et les renseignements		
2009-2010	**2008-2009**	**2007-2008**
Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)		
Quelque 5 445 appels ont été enregistrés.	Quelque 5 660 appels ont été enregistrés.	Quelque 6 340 appels ont été enregistrés.
Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

Le traitement des plaintes	2009-2010 – 2008-2009 – 2007-2008
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services	Le BAPE n'a reçu aucune plainte.
Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	

CHAPITRE 3
LES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé pour le BAPE est actuellement de 64 équivalents temps complet (ETC), soit 50 réguliers et 14 occasionnels.

En 2009-2010, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 45,9 ETC, comparativement à 51,3 en 2008-2009, soit une diminution totale de plus de 10 %.

L'utilisation des ressources humaines résulte notamment du nombre de mandats reçus en 2009-2010 et d'un étalement de la réalisation de ceux-ci au cours de l'exercice, et ce, grâce à une planification rigoureuse du calendrier des mandats.

De plus, afin de respecter les objectifs de réduction de la taille de l'État, une analyse est faite quant à la décision de combler ou non un poste devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite, que ce soit au regard de l'organisation du travail, ou encore au recours aux services partagés ou à des fournisseurs externes. Une prévision des départs à la retraite a été faite pour les cinq prochaines années et, pour les postes uniques essentiels à la réalisation de la mission du BAPE, le processus de relève a été mis à jour.

TABLEAU 2 RÉPARTITION DU PERSONNEL

Catégories d'emplois	31 mars 2010			31 mars 2009			31 mars 2008		
	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total
Membres	7	—	7	6	—	6	7	—	7
Cadres	1	—	1	2	—	2	2	—	2
Professionnels	24	—	24	23	6	29	24	6	30
Personnel de bureau et techniciens	15	1	16	15	3	18	14	3	17
Total	47	1	48	46	9	55	47	9	56

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, 2,7 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. La formation et le développement du personnel correspondent à une moyenne de 3,1 jours par ETC utilisé. Quelque 46 % des coûts de formation ont été utilisés pour permettre aux employés de développer et de maintenir leur compétence au regard du concept de développement durable.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION EN 2009-2010

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais[1]	Total
29 869 $	48 668 $	7 830 $	86 367 $

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des problèmes pouvant affecter leur rendement ou leur comportement au travail.

Le personnel a aussi bénéficié d'activités de sensibilisation et de prévention ainsi que d'un service direct de consultation interne. En 2009-2010, 29 personnes se sont prévalues de ces différents services, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois. De ce nombre, 2 personnes ont utilisé les services de consultation interne.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2009-2010, 18 personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options d'aménagement du temps de travail offertes.

Tout au cours de l'année, le BAPE a maintenu diverses mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel, telles que le renouvellement du « protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, l'entente avec un centre de conditionnement physique et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. Au cours de 2009-2010, 24 personnes ont profité d'au moins une de ces mesures. Enfin, trois capsules d'information en matière de prévention ont été publiées dans l'intranet.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2009-2010, les dépenses réelles se sont élevées à 5 014 100 $, auxquels on doit ajouter l'amortissement pour un montant de 32 700 $, pour un total de 5 046 800 $, soit une diminution de 1,6 % par rapport à l'année 2008-2009 (voir le tableau 4). À noter que la rémunération représente près de 71 % des dépenses totales du BAPE (voir la figure 3).

TABLEAU 4 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Catégories	2009-2010		2008-2009	2007-2008
	Budget[1]	Dépenses réelles[2]	Dépenses réelles	Dépenses réelles
Dépenses	5 544,8	5 033,7	5 093,4	5 281,9
Amortissement	(38,3)	(32,7)	(38,7)	(38,6)
Immobilisations	50	13,1	32,1	30,6
Total	5 556,5	5 014,1	5 086,8	5 273,9

1. Comprend une subvention de 2 500 $ pour l'embauche de personnel étudiant à l'été de 2009, mais exclut les crédits reportés de l'exercice 2008-2009 de 77 000 $, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager pour le même montant.

2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

FIGURE 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIES ET INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION (EN MILLIERS DE DOLLARS)[1]

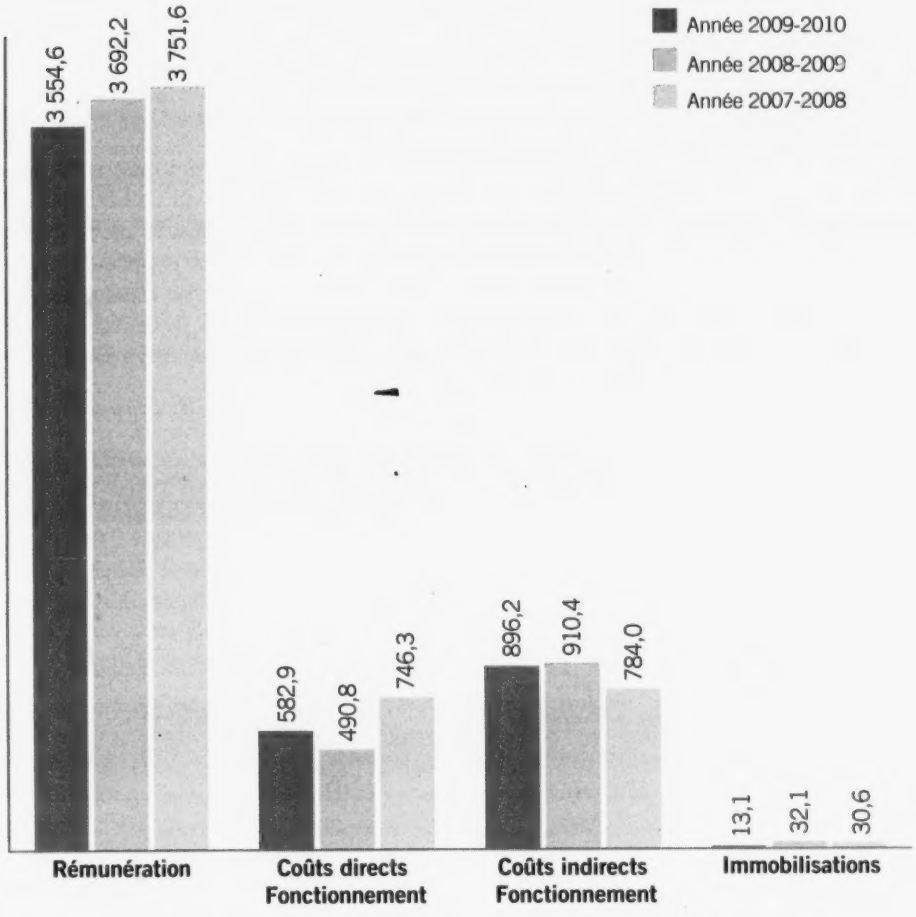

1. Les données comparatives de l'année 2007-2008 ont été ajustées pour inclure la dépense d'amortissement dans les coûts indirects de fonctionnement.

La figure 3 montre que la rémunération a connu une diminution de 3,7 % en 2009-2010. Cette diminution résulte de la baisse des ETC utilisés, laquelle est directement liée au nombre de mandats confiés au BAPE au cours de l'exercice et à la révision de certains processus de travail.

En 2009-2010, le BAPE a tenu 62 séances d'audiences publiques comparativement à 50 séances en 2008-2009, ce qui explique essentiellement la hausse des coûts directs de fonctionnement.

Les coûts indirects de fonctionnement couvrent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation, les frais généraux et l'amortissement. Les coûts indirects de fonctionnement de 2009-2010 se comparent à ceux de 2008-2009. Le loyer de l'immeuble représente plus de 55 % des coûts indirects totaux. De plus, certains mandats organisationnels d'envergure ont été réalisés, tels que la vérification interne, la révision du Code de déontologie des membres, la production de la Déclaration de valeurs éthiques et la rédaction d'un projet de cadre de gestion environnementale.

Les investissements en immobilisation se rapportent à l'achat d'un logiciel de gestion intégrée des documents et à la mise à niveau d'une partie du parc informatique.

Le tableau 5 présente l'utilisation des ressources financières en fonction du coût de revient, réparties entre les activités liées à la mission et celles liées à la gestion et au soutien administratif. Le coût de chaque activité est composé des coûts directs qui lui sont imputés et d'une proportion des coûts indirects (rémunération, loyer, frais généraux, téléphonie, courrier, formation, informatique et amortissement) basée sur le nombre de postes réguliers et occasionnels.

TABLEAU 5 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ, EN FONCTION DU COÛT DE REVIENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Activités	2009-2010		2008-2009		2007-2008	
	$	%	$	%	$	%
Périodes d'information	266,9	5,3	400,5	7,9	275,8	5,2
Audiences	3 709,1	73,7	3 632,7	71,3	3 870,2	73,3
Assistance aux MRC	—	—	—	—	47,7	0,9
Gestion et soutien administratif	1 057,7	21,0	1 060,2	20,8	1 088,2	20,6
Total	5 033,7	100,0	5 093,4	100,0	5 281,9	100,0

Le nombre de mandats de périodes d'information a diminué de 35 %, alors que le nombre de mandats d'enquête et d'audience publique a été relativement stable depuis les trois dernières années. Ayant peu de marge de manœuvre quant aux frais fixes et peu d'emprise sur le volume d'activités du BAPE, le coût de revient par activité assume une proportion des frais fixes qui varie selon le nombre de mandats réalisés. Ainsi, alors que le coût de revient de la gestion et du soutien administratif en terme absolu a légèrement diminué depuis 2007-2008, il est un peu plus élevé en proportion de la dépense totale. À titre comparatif, cette proportion était de 18 % en 2006-2007 en raison d'un nombre beaucoup plus élevé de mandats alors que le coût de revient en termes absolus était à peu près semblable en dollars constants.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

L'achat au cours de l'exercice 2009-2010 d'un logiciel de gestion intégrée des documents permettra au cours du prochain exercice de compléter la mise à niveau des composantes du système de gestion documentaire amorcée en 2008-2009.

En matière de sécurité de l'information, plusieurs activités ont été réalisées au cours du présent exercice et le BAPE a produit son bilan au 31 mars 2009. Une mise à niveau de la structure de gouvernance sur la sécurité de l'information a été complétée et une nouvelle politique ainsi qu'une directive en la matière sont entrées en vigueur. Plusieurs actions ont également été amorcées ou menées à terme en lien avec le plan d'action triennal 2006-2009 sur la sécurité de l'information, notamment la classification et la catégorisation des actifs informationnels et la révision de l'intégrité des données. Enfin, le BAPE a maintenu sa participation aux rencontres des responsables de la sécurité de l'information et de la sécurité de l'information numérique. Il fait également partie du Réseau de veille et d'alerte gouvernemental.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

Conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a continué de miser sur l'utilisation des services partagés. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère portefeuille, soit celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est toujours en vigueur. Les trois ententes de service conclues avec le Centre de services partagés du Québec en matière de vérification interne, de gestion de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que pour l'organisation logistique et technique des séances publiques ont été maintenues. Cet organisme assure aussi les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication. En ce qui concerne le transport aérien des commissions d'enquête, le BAPE a recours presque exclusivement au Service aérien gouvernemental. Il utilise également le site *Mon espace* du Centre de services partagés du Québec offrant un service en ligne sécurisé permettant à toute personne faisant partie de son personnel d'accéder, en tout temps et en toute confidentialité, à son dossier d'employé.

L'utilisation des services partagés a constitué plus de 28 % des dépenses de fonctionnement en 2009-2010 par rapport à 20 % en 2008-2009, et ce, en ayant recours aux mêmes ententes. Cette augmentation est attribuable notamment au fait que l'organisation logistique des séances publiques a été plus coûteuse compte tenu du nombre plus élevé de séances et d'un mandat supplémentaire réalisé dans le cadre de notre entente de service en matière de vérification interne.

CHAPITRE 4
LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Soucieux de contribuer à la confiance des participants et des citoyens dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE, les membres et les employés reconnaissent leurs devoirs en ce qui a trait au respect des principes éthiques et des règles déontologiques qui doivent guider l'exercice de leurs fonctions. Ces principes et règles trouvent leur source dans les lois, règlements et décisions ci-après :

- le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics,* 1998 G.O. 2, 3474 [M-30, r.0.1] ;
- le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ;*
- la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique,* 2002 G.O. 2, 7639 [F-3.1.1, r.0.3] ;
- la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ;*
- la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.*

Au cours de l'exercice, aucun manquement n'a été signalé.

La conseillère juridique relevant de l'autorité du président est désignée pour agir à titre de personne-ressource en éthique. Elle assume un rôle conseil auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et décider au mieux. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

4.2 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Compte tenu de sa mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2009-2010, il a répondu à 115 demandes de documents. À cela s'ajoutent les milliers d'accès aux documents publiés dans le site Web (mémoires, transcriptions, rapports) et déposés dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a traité 6 demandes d'accès.

Toutes les demandes d'accès ont été traitées dans un délai maximal de 15 jours ouvrables.

Demandeurs	Nature de la demande	Statut de la demande	Motifs de refus	Délai de traitement
Journaliste	Rapport d'enquête	Accepté		1 jour
Association professionnelle	Documents relatifs aux ressources humaines	Accepté partiellement	Art. 57 de la Loi	7 jours
Citoyen	Documents de nature administrative	Accepté partiellement	Art. 31 de la Loi	14 jours
Journaliste	Documents de nature administrative	Accepté partiellement	Document inexistant	15 jours
Journaliste	Document de nature financière	Accepté		4 jours
Citoyen	Correspondance	Sans objet	Document inexistant	2 jours

4.3 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Comme par les années passées, le BAPE s'est conformé en 2009-2010 aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) en matière de protection des renseignements personnels. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable du respect de la Loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire « Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête », lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise par le supérieur immédiat au moment de toute entrée en fonction au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

Par ailleurs, depuis novembre dernier, le BAPE diffuse dans son site Web tous les documents prescrits par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.*

4.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000 et mise à jour en décembre 2005. La politique est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et couvre les activités internes ainsi que les travaux des commissions d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, huit rapports et deux publications ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et avant leur publication dans Internet.

4.5 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Au cours de l'année 2009-2010, le BAPE a procédé au recrutement de sept employés réguliers et de trois étudiants et stagiaires. Six recrutements résultent de la nomination d'employés occasionnels déjà à l'emploi du BAPE. Pour les autres embauches, une seule candidature en provenance d'une communauté culturelle a été reçue mais n'a pu être retenue en raison du profil professionnel recherché. Par conséquent, l'objectif atteint est de 10 % en ce qui concerne le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, alors que l'objectif gouvernemental est de 25 % (voir le tableau 6).

TABLEAU 6 RÉPARTITION DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2009-2010, SELON LE STATUT D'EMPLOI

Statuts d'emploi	Embauche totale			Embauche groupes cibles	Taux d'embauche groupes cibles
	Hommes	Femmes	Total		
Employés réguliers[1]	2	5	7	1	14 %
Employés occasionnels	—	—	—	—	—
Étudiants et stagiaires	2	1	3	0	0 %
Total	4	6	10	1	10 %

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'inclut que les recrutements.

Le tableau 7 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles au cours des trois dernières années calculé sur l'effectif régulier (voir le tableau 8). Les cibles gouvernementales pour l'effectif régulier sont de 9 % pour les communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées.

Le BAPE a atteint l'objectif gouvernemental en ce qui a trait à la représentation des personnes handicapées au sein de son organisme, laquelle s'établit à 7,5 % du personnel régulier.

TABLEAU 7 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Groupes cibles	31 mars 2010		31 mars 2009		31 mars 2008	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	1	2,5 %	—	—	1	2,5 %
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	7,5 %	3	7,5 %	2	5 %

À la suite de la mutation d'un professionnel issu d'une communauté culturelle au cours de l'exercice, le taux de représentativité a atteint 2,5 % au sein du personnel régulier.

TABLEAU 8 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2010

Catégories d'emploi	Nombre total d'employés réguliers	Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	Taux de représentativité des femmes
Cadres	1	—	0 %
Professionnels	24	15	63 %
Techniciens	10	7	70 %
Personnel de bureau	5	5	100 %
Total	40	27	68 %

4.6 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Aucune recommandation n'a été formulée au BAPE en cours d'année.

4.7 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le 17 juin 2009, la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale s'est donné un mandat de surveillance et de reddition de comptes sur le BAPE, et ce, en vertu des articles 293.1 et 294 du *Règlement de l'Assemblée nationale*. Au cours de l'audition du BAPE, qui s'est déroulée le 15 février 2010, les orientations, les activités et la gestion de l'organisme ont été présentées aux membres de la Commission qui ont pu échanger par la suite avec le président. Au 31 mars 2010, la Commission n'avait pas encore déposé son rapport.

CHAPITRE 5
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* précise que chaque ministère et organisme compris dans l'administration publique québécoise identifie dans un document qu'il doit rendre public les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Il met en relief les actions qu'il pose et prévoit poser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010

Les résultats de la deuxième année de mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013* sont présentés ci-après. Le degré d'atteinte de chaque geste soutenant les actions du Plan d'action correspond à l'un ou l'autre des quatre critères suivants : 1) un geste a *débuté* quand sa mise en œuvre a été entreprise pour une première fois durant l'exercice en cours, 2) un geste est *posé* quand il a été amorcé au cours de l'exercice précédent et qu'il s'est poursuivi dans l'exercice en cours, 3) un geste est *complété* quand sa mise en œuvre a été réalisée, et 4) un geste est *à venir* quand sa mise en œuvre n'a pas encore été entreprise.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 – Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique*.

	Gestes	**Suivis**
	Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation.	Posé
	Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.	Posé
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Posé
	Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.	À venir
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières.	
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % d'entre eux possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités régulières.	
Résultats de l'année	Tout le personnel a bénéficié des différentes activités de sensibilisation mises en place (voir section 2.1.1). La cible de 2009 concernant la mesure du taux de sensibilisation et de formation du personnel en lien avec le concept de développement durable a été reportée au 31 mars 2011.	

Action 2 – Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.		
	Gestes	**Suivis**
	Concevoir des outils afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable dans l'analyse des projets par les commissions d'enquête et dans les activités internes du BAPE.	Posé
	Former le personnel concerné à la compréhension et à l'utilisation des outils.	Posé
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.	
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.	
Résultats de l'année	Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquêtes du BAPE* est utilisé par toutes les commissions du BAPE depuis 2008-2009. Un second outil pour les activités internes du BAPE est en élaboration.	

Action 3 – Promouvoir la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.		
	Gestes	**Suivis**
	Mentionner la Stratégie gouvernementale et la démarche d'analyse dans la présentation du BAPE au moment des séances d'information.	Posé
	Promouvoir la Stratégie gouvernementale et présenter la démarche d'analyse dans le discours d'ouverture des séances d'audience publique.	Posé
Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.	
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.	
Résultats de l'année	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique depuis la fin de 2008 ont fait mention de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de la démarche d'analyse du BAPE.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2 – Maintenir et améliorer la santé physique et psychologique du personnel pour offrir des services de qualité et remplir adéquatement la mission du BAPE.

Action 4 – Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.		
	Gestes	**Suivis**
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Posé
	Doter le BAPE d'un programme d'aide et d'écoute.	Complété
	Donner au personnel l'occasion d'exprimer sa vision de l'organisme en général et de son travail en particulier, au moins une fois par année.	Posé
	Évaluer la qualité de l'air et de l'eau potable des locaux permanents utilisés par le BAPE et en communiquer les résultats.	Complété
	Offrir des services complémentaires.	Posé
Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.	
Cibles	Treize activités d'ici la fin de 2013.	
Résultats de l'année	Au cours de l'année 2009-2010, deux activités ont été réalisées auprès du personnel afin de favoriser la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau, dont la consultation du personnel lors de la réalisation du Cadre de gestion environnementale 2010-2013. Le personnel a également eu l'occasion d'exprimer sa vision de l'organisme lors de la présentation du Plan stratégique 2008-2013. De plus, cinq services complémentaires ont été offerts au personnel et les informations liées à ce nouveau geste apparaissent à la section 3.1.2 du présent rapport.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 – Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable.*		
	Gestes	**Suivis**
	Élaborer un cadre de gestion environnementale.	Complété
	Concevoir, adapter ou utiliser des outils d'aide afin de consommer de façon responsable.	Posé
	Poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.	Posé
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au BAPE d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011.	
Résultats de l'année	L'élaboration du cadre de gestion environnementale 2010-2013 est terminée. Il est en vigueur depuis le 1er avril 2010. Le personnel du BAPE a été consulté lors de sa réalisation afin d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations et leurs commentaires. Différentes pratiques environnementales ont été poursuivies ou appliquées, tant dans la réalisation des activités quotidiennes de l'administration que pendant le déroulement des séances publiques.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 – Améliorer le taux de participation aux séances d'audiences publiques.

Action 6 – Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.		
	Gestes	**Suivis**
	Participer à des activités qui accroissent la visibilité et le rayonnement du BAPE au Québec.	Posé
	Réviser le plan de communication pour cibler davantage les jeunes comme clientèle pour les audiences publiques.	Complété
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées et notoriété du BAPE à l'échelle du Québec.	
Cibles	Vingt activités externes annuelles, un plan de communication révisé ciblant davantage les jeunes d'ici la fin de 2009 et augmentation de la notoriété du BAPE.	
Résultats de l'année	Dix-huit activités externes ont été réalisées (voir l'annexe VI), ce qui a permis d'atteindre la cible visée à 90 %. Le BAPE entend poursuivre ses efforts dans l'atteinte de sa cible au cours des prochaines années. La clientèle jeunesse a été ajoutée au plan de diffusion et différentes actions ont été entreprises. L'indicateur sur la notoriété du BAPE sera évalué à l'occasion de la révision du Plan d'action de développement durable actuellement en cours.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5 – Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération par les décideurs gouvernementaux de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 – Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation publiques et des audiences publiques.		
	Gestes	**Suivis**
	Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique.	Posé
	Améliorer l'offre de services en ligne.	Posé
	Maintenir la qualité des interventions au regard des périodes d'information et de consultation publiques et des séances d'audience publique pour faciliter la participation des citoyens.	Posé
	Offrir une formation à l'intention des personnes-ressources pour les préparer aux travaux des commissions d'enquête.	Posé
	Publier de nouveaux documents d'information expliquant la période d'information et de consultation publiques, l'audience publique et la médiation.	Posé
Indicateurs	Taux de satisfaction des participants face aux services offerts.	
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants à au moins 80 %.	
Résultats de l'année	Le taux de satisfaction globale des participants s'élève à 81 % (voir la section 2.1.2).	

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son Plan d'action de développement durable 2008-2013 les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus ainsi que les motifs soutenant ce choix.

CHAPITRE 6

PERSPECTIVES 2010-2011

L'année 2010-2011 s'annonce riche en pratiques innovatrices pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. L'implantation d'un cadre de gestion environnementale, des services favorisant une plus grande participation des citoyens aux travaux des commissions d'enquête, des approches nouvelles dans la conduite des audiences publiques, le développement de nouveaux partenariats ne sont que quelques-uns des défis que notre organisation relèvera à l'horizon 2010.

C'est au cours du prochain exercice que nous mettrons en œuvre un cadre de gestion environnementale et un plan de gestion qui instaureront des pratiques plus efficientes sur le plan de l'utilisation des ressources et qui permettront de réduire les impacts environnementaux de nos activités. Tout comme notre *Plan d'action de développement durable 2008-2013* a été le premier à être déposé dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable,* nous comptons être parmi les premiers à faire connaître notre cadre de gestion environnementale et ainsi contribuer au développement durable du Québec en partageant notre expertise.

En ce qui a trait à la participation du public aux travaux des commissions d'enquête, la réussite des projets pilotes de diffusion en mode vidéo sur le Web nous encourage à poursuivre nos efforts dans la diversification de notre offre de participation à distance. Nous comptons donc mettre davantage à profit les technologies de l'information et des communications pour faciliter la participation des citoyens. De plus, afin d'évaluer l'appréciation de nos services, un sondage scientifique sera réalisé auprès de participants aux séances d'information et d'audience publique pour nous assurer de l'adéquation entre notre offre et leurs attentes.

Le BAPE entend également poursuivre son approche innovatrice dans l'exercice des mandats d'audience publique lorsque le contexte s'y prête, les projets pilotes de facilitation ayant été jusqu'ici fort prometteurs. L'expérimentation que nous en avons faite nous amène en effet à observer que, dans certains cas, en fournissant aux citoyens les moyens de tester l'applicabilité de leurs propositions et en donnant au promoteur l'occasion d'ajuster son projet en fonction des préoccupations du milieu, nous favorisons l'émergence de solutions consensuelles.

Enfin, pour donner suite à une volonté manifestée par des organisations de l'Afrique francophone, le BAPE et l'École nationale d'administration publique, par l'entremise du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise, ont développé un projet de recherche-action visant à réaliser en 2010-2011 une analyse comparative de la participation citoyenne en évaluation environnementale dans les pays africains francophones. L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, appuie financièrement ce projet, alors que le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale agit à titre de collaborateur. Ces partenariats sont pour nous une raison de plus d'être fiers de l'expertise québécoise en matière de consultation publique, expertise reconnue au-delà de nos frontières.

ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Renaud, président
Pierre Fortin, vice-président
Lucie Bigué
Michel Germain
François Lafond
Anne-Marie Parent[1]
Qussaï Samak

B – LES MEMBRES À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET[2]

Pierre André
Marie-Josée Auclair
Florian Bernard
Isabelle-Anne Bisson
Martine Blanc
Guy Blanchet
Luc Bouthillier
Geneviève Bruneau
Irène Cinq-Mars
Christiane Courtois
Louis Dériger
Amadou Diallo
Judy Gold[3]
Michèle Goyer
John Haemmerli
Suzanne Hilton[3]
Donald Labrie
Manon Laporte
Marie Lessard[3]
Jacques Locat
Jean-François Longpré
Thi-Ngoc-An Nguyen[3]
Jean-Claude Panisset[3]
Jean Paré
Anne-Marie Parent[1]
Carmen Pelletier
Jean Poitras
Johanne Robertson[3]
Mamadou Lamine Sane[3]
Maria Hanna Siedlikowski[3]
Nicole Trudeau
Marie-Hélène Vandersmissen
Quentin Van Ginhoven[3]
Christian L. Van Houtte
Joseph Zayed

1. M^me^ Anne-Marie Parent est membre à plein temps depuis le 14 avril 2009.
2. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2009-2010 apparaissent en caractères gras.
3. Le mandat de ce membre à temps partiel s'est terminé le 17 octobre 2009.

ANNEXE II

A – LES MANDATS DE PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

— Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville par le ministère des Transports, du 7 avril au 22 mai 2009.

— Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf par 3Ci inc., du 26 mai au 10 juillet 2009.

— Projet de parc éolien à Saint-Maxime-du-Mont-Louis par Mont-Louis Wind L.P./Éoliennes Mont-Louis S.E.C., du 27 mai au 11 juillet 2009.

— Projet de raccordement de l'autoroute 5 à la route 105 à La Pêche par le ministère des Transports, du 10 juin au 25 juillet 2009.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable par Éoliennes de L'Érable inc., du 25 août au 9 octobre 2009.

— Projet d'amélioration, de réparations majeures et de dragage d'entretien aux quais de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec, du 26 août au 10 octobre 2009.

— Projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route 171 à Lévis par le ministère des Transports, du 13 octobre au 27 novembre 2009.

— Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda - route 117 par le ministère des Transports, du 17 novembre 2009 au 2 janvier 2010.

— Projet de parc éolien du lac Alfred et du poste de raccordement élévateur de tension à 34,5 kV-315 kV par Saint-Laurent Énergies inc., du 19 novembre 2009 au 4 janvier 2010.

— Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG, du 24 novembre 2009 au 8 janvier 2010.

— Programme décennal de dragage d'entretien au port de Bécancour par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, du 8 décembre 2009 au 29 janvier 2010.

— Projet de réfection de la route 147 à Compton par le ministère des Transports, du 19 janvier au 5 mars 2010.

— Projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine par Hydro-Québec, du 9 mars au 23 avril 2010.

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

— Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans les MRC d'Arthabaska et des Sources par la Régie intermunicipale de restauration et de prévention des Trois-Lacs, du 4 mai au 4 septembre 2009.

— Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount par le ministère des Transports, du 11 mai au 11 septembre 2009.

— Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre par la Société d'énergie rivière Sheldrake, du 19 mai au 18 septembre 2009.

— Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf par 3Ci inc., du 8 septembre 2009 au 8 janvier 2010.

— Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville par le ministère des Transports, du 14 septembre au 15 décembre 2009.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable par Éoliennes de L'Érable inc., du 2 novembre 2009 au 2 mars 2010.

— Projet d'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche par Écolosol inc., du 9 novembre 2009 au 9 mars 2010.

— Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route 117 par le ministère des Transports ; le mandat a débuté le 8 février 2010 et se terminera au plus tard le 8 juin 2010.

— Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG ; le mandat a débuté le 15 mars 2010 et se terminera au plus tard le 15 juillet 2010.

ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

258 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny,* 8 mai 2009.

259 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures,* 1er juin 2009.

260 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet minier aurifère Canadian Malartic,* 9 juillet 2009.

261 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de restauration du lac des Trois Lacs dans la MRC d'Arthabaska et des Sources,* 2 novembre 2009.

262 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount,* 10 novembre 2009.

263 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre,* 9 octobre 2009.

264 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnears's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf,* 5 février 2010.

265 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réaménagement de l'intersection des routes 108/143 et 147 à Waterville,* 5 février 2010.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, édition mise à jour, février 2010.

Comment participer ?, guide à l'intention des participants, édition mise à jour, mai 2009.

Déclaration de services aux citoyens, édition mise à jour, février 2010.

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, février 2010.

La médiation, guide à l'intention des participants, février 2010.

Plan d'action 2009-2010 à l'égard des personnes handicapées, octobre 2009.

Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable, septembre 2009.

Rapport annuel de gestion 2008-2009 et encart présentant un bilan statistique des trente dernières années, septembre 2009.

ANNEXE IV

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.

25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE BAPE PARTAGE ÉGALEMENT LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE.

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisanes.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

ANNEXE VI

A – LISTE DES CONFÉRENCES PRÉSENTÉES PAR LE PERSONNEL DU BAPE

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Chicoutimi, 23 septembre 2009, présentation devant des étudiants inscrits au cours de 2e cycle en Éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable,* Québec, 23 septembre 2009, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.

— *Consultation du public: défis et opportunités pour le BAPE,* Montréal, 4 novembre 2009, 18e Congrès annuel, Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Participation publique et développement durable, Québec,* 13 novembre 2009, présentation devant des étudiants inscrits au 1er cycle et en 1re année des divers programmes en science et en génie dans le cadre des cours *Planète Terre, Conception en génie géologique* et *Analyse et gestion des risques naturels,* Université Laval, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le développement durable: genèse et évolution du concept,* Montréal, 17 novembre 2009, présentation devant des étudiants inscrits au cours DESS en environnement et développement durable, Département de géographie, Université de Montréal, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Participation publique et développement durable,* Québec, 18 novembre 2009, présentation devant un groupe d'étudiants inscrits au cours Évaluation environnementale à la Faculté de foresterie, Université Laval, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le développement durable: indications et métriques,* Montréal, 24 novembre 2009, présentation devant des étudiants inscrits au cours DESS en environnement et développement durable, Département de géographie, Université de Montréal, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *La participation des citoyens et le développement durable pour une gouvernance démocratique,* Lomé (Togo), 2 décembre 2009, atelier régional de formation et d'échanges sur les défis des parlements nationaux dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le processus d'examen public des impacts des projets au Québec,* Montréal, 16 février 2010, cours donné à des étudiants du 1er ou 2e cycle inscrits en diverses matières (géographie, urbanisme, environnement, biologie), Université Concordia, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Participation des citoyens et développement durable,* Montréal, 17 février 2010, présentation devant des étudiants inscrits au cours *Participation et Politiques publiques,* Département de science politique, Université de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le développement durable: principes de la loi comme guide d'analyse des projets,* Montréal, 15 mars 2010, présentation devant des étudiants inscrits au programme de maîtrise en évaluation environnementale, Université McGill, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *La participation publique: le rôle et l'importance du BAPE dans la procédure québécoise,* Montréal, 16 mars 2010, présentation devant des étudiants inscrits au cours *Analyse géographique et Études d'impact sur l'environnement,* Département de géographie, Université du Québec à Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le développement durable et les pratiques d'évaluation environnementale,* Montréal, 18 mars 2010, présentation devant des étudiants inscrits au programme de maîtrise en évaluation environnementale, École Polytechnique, Qussaï Samak, membre du BAPE.

B – AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES A PARTICIPÉ LE PERSONNEL DU BAPE

— Animation d'un exercice de simulation d'audience publique sur un projet d'aires protégées au cours d'une école d'été sur la gestion de la diversité biologique, 9 juillet 2009, Université de Montréal, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— Participation à un séminaire sur l'aménagement du territoire et les risques industriels associés aux matières dangereuses, 23 août 2009, Ville de Montréal en collaboration avec le ministère de la Sécurité civile et le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— Participation à un forum sur l'étalement urbain dans la région de Québec, 11 septembre 2009, École d'architecture de Université Laval, Québec, Guy Fortin, analyste expert au Service de l'expertise environnementale.

— Participation à la deuxième Table ronde sur la compétence en matière de justice participative, 28 octobre 2009, Barreau de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.

— Participation à la Journée de l'emploi, volet Programme de préparation de l'emploi en géographie, 13 novembre 2009, Université de Montréal, David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

ANNEXE VII

LES LOIS, RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIÉS AU BAPE

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement [c. Q-2, r. 9]

— Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques [c. Q-2, r. 19]

— Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)

— Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées [c. C-61.01, r.1]

Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37)

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Achevé d'imprimer en juin 2010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Pages intérieures imprimées sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.